

Conditions de participation aux cours du Centre de langues pour les personnes externes à l'Université

1. Personnes éligibles

La participation aux cours du Centre de langues est ouverte aux personnes qui appartiennent (étudiant-e-s, personnel, membres, etc.) aux institutions avec lesquelles le Centre de langues a signé un accord de coopération ou entretient des liens de partenariat. La liste complète des institutions se trouve sur le site du Centre : www.unifr.ch/centredelangues/fr/centre/partenariats/

2. Conditions de participation

Les conditions générales de participation aux cours pour les personnes internes à l'Université s'appliquent également aux personnes externes à l'Université. Plus d'informations sur : www.unifr.ch/centredelangues/fr/centre/partenariats/

Les personnes externes peuvent accéder aux cours qui correspondent à leur niveau (déterminé lors d'un test d'entrée obligatoire). Chaque demande d'inscription est analysée et validée par le Centre de langues. L'admission au cours dépend du nombre de places disponibles et ne peut pas être garantie.

Malgré l'existence d'un partenariat, l'accès à certains cours peut être restreint à certains publics (par exemple : personnel académique uniquement, étudiants d'une faculté spécifique, etc.), merci de consulter le résumé du cours le cas échéant www.unifr.ch/centredelangues/fr/cours/.

3. Tarifs applicables

La participation à tous les cours est payante pour les personnes externes à l'UNIFR. Les tarifs applicables (2021-2022) sont les suivants :

- CHF 500.- par semestre pour un cours « tout public » de 2 leçons par semaine
- CHF 750.- par semestre pour un cours « public spécifique » de 2 leçons par semaine

Toute personne inscrite à au moins un cours sur le semestre peut également accéder au Centre d'auto-apprentissage et à UNITandem pendant ce même semestre.

Les tarifs pour les cours intensifs – payants pour les personnes internes comme externes à l'UNIFR – sont disponibles sur le site du Centre : www.unifr.ch/centredelangues/fr/cours/intensifs/

4. Frais de dossier, délais de paiement et remboursements

Les tarifs des cours semestriels (« tout public » et « spécifique ») comportent CHF 50.- de frais de dossier. La totalité des frais de cours doit être versée au plus tard à la fin de la période d'inscription, faute de quoi la place pourra être attribuée à un-e autre participant-e.

En principe, aucun remboursement ne pourra avoir lieu en cas d'un désistement après la fin de la période d'inscription (qui se termine le dimanche de la deuxième semaine du semestre). Des exceptions sont envisageables sur présentation d'un certificat de maladie / d'accident justifiant une absence de longue durée, les personnes concernées pourront contacter le secrétariat pour plus d'informations.

5. Autres offres de l'Université

L'inscription aux cours du Centre de langues ne constitue pas une immatriculation à l'UNIFR, elle est indépendante de la procédure d'admission à l'UNIFR et ne donne aucun droit d'accès aux autres offres de l'Université (sport, etc.).

6. Délais pour les inscriptions et les désinscriptions :

www.unifr.ch/centredelangues/fr/cours/semestriels/inscription-unifr/